



créance écartée par jugement - poursuite du créancier

Par **Lylly-P**, le **14/12/2018** à **13:00**

Bonjour,

Dans le cadre de notre dossier de surendettement, nous avons demandé la vérification de l'ensemble des créances. Après vérification, certaines créances ont été écartées de la procédure.

Aujourd'hui je reçois une "pseudo" mise en demeure d'une société de recouvrement pour l'une des créances écartées au motif que je ne respecte pas le plan de redressement.

Concernant le créancier

Dernier incident de paiement non régularisé : novembre 2013

1er dépôt dossier de surendettement en novembre 2013 - non recevable

2e dépôt en août 2014 non recevable mais recevable en appel

les procédures retenues avaient toutes fait l'objet d'une procédure devant le tribunal

Plan de surendettement validé 04/08/2017 - fin du plan en 2026

qu'advient-il des procédures écartées dont les créanciers n'ont fait aucune action en justice?

La société de recouvrement peut-elle me poursuivre pendant ou après le plan?

Que puis-je contre elle si elle continue à me contacter?

Merci de votre réponse et conseils

Cordialement

Lylly